

**COMMISSION PARITAIRE****PROCES-VERBAL****de la séance du 19 juin 2006****Présents :**

Philippe BRAUD, Marie-Christine LABROUSSE, Christian LARGER, James Mc  
CEARNEY, Olivier STORCH.

Gallien LEFEVRE, Marina VILLALONGA MUT, Damien RAMAGE, Maria COTORA,  
Marie GABRIEL, Jan-Krzysztof DUNIN-WASOWICZ, Alexis PROKOPIEV, Marine  
CHOLEY.

**Absents ou excusés**

David ABIKER, Jean-Claude LESCURE, Eric THIERS.

**Assistaient à la séance**

|                          |                                                                                                 |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Laurent BIGORGNE      | directeur des études et de la scolarité,                                                        |
| Mme Gaëlle COUTANT       | chargée de mission à la direction des études et de la scolarité                                 |
| M. Pierre PIGEON         | Vice président du BDE                                                                           |
| M. Jean-Baptiste NICOLAS | responsable pédagogique de l'année complémentaire de<br>préparation aux concours administratifs |
| Mme Pascale LECLERCQ     | responsable du bureau de l'aide sociale                                                         |
| Mme Nathalie BOURREAU    | infirmière de Sciences Po                                                                       |

\*

\*      \*

- |      |                                                                                                    |       |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| I.   | Réunion de la sous-commission des libertés politiques et syndicales concernant la campagne du BDE. | p. 2  |
| II.  | Bilan de l'année complémentaire de préparation aux concours administratifs en 2005-2006.           | p. 3  |
| III. | Evolution du tronc commun de Sciences Po.                                                          | p. 5  |
| IV.  | Bilan de l'aide sociale pour 2006-2007                                                             | p. 8  |
| V.   | Présentation des missions de l'infirmière de Sciences Po.                                          | P. 12 |
| VI.  | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 15 mai 2006.                                  | p. 15 |
| VII. | Echange d'informations sur des questions diverses.                                                 | p. 15 |

## COMMISSION PARITAIRE

### PROCES-VERBAL

de la séance du 19 juin 2006

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Gallien Lefèvre. Il indique que l'ordre du jour est modifié et que l'on traitera en premier point de la réunion de la sous-commission des libertés politiques et syndicales du vendredi 16 juin, qui a fait certaines observations concernant la campagne du BDE.

#### **I. REUNION DE LA SOUS-COMMISSION DES LIBERTES POLITIQUES ET SYNDICALES CONCERNANT LA CAMPAGNE DU BDE**

##### *a) Exposé*

Laurent BIGORGNE signale que les observations de la sous-commission ont été relayées dès vendredi à l'ensemble de la communauté de Sciences Po. Il rappelle que les membres présents de la sous-commission étaient Marie-Christine Labrousse, Philippe Braud, Damien Ramage et Alexis Prokopiiev. Ils ont pu entendre à la fois le vice-président du BDE, qu'il remercie d'être présent aujourd'hui au cas où certains membres de la Commission paritaire voudraient lui poser des questions, ainsi que des responsables de toutes les listes qui se sont présentées au renouvellement du BDE. L'objet de cette sous-commission, qui a été saisie par des membres de la Commission paritaire, était de faire un point sur des nuisances qui ont pu être constatées pendant la campagne du BDE, et qui ont dépassé le cadre de ce qui est toléré dans un établissement d'enseignement supérieur, ainsi que sur un certain nombre de débordements. Il ne s'agissait pas de faire le procès du BDE, mais de s'interroger sur la façon dont la campagne s'était déroulée. Laurent Bigorgne souligne que le BDE remplit son rôle au sein de Sciences Po. En revanche, il estime que ce à quoi on a assisté en juin ne doit plus se reproduire, à la fois pour l'image du BDE, pour celle des élèves qui s'y investissent et pour celle de Sciences Po. La sous-commission a donc demandé à l'actuel bureau de prendre un certain nombre d'engagements sur le déroulement de l'actuelle campagne et du scrutin, dont la date a été reportée. Laurent Bigorgne demandera à la Commission paritaire de se réunir à la rentrée et de consacrer une moitié de séance ou une séance complète à la fois à auditionner le BDE et l'équipe qui prendra ses fonctions à l'issue des élections et à entendre les engagements des uns et des autres pour que ce type de campagne ne puisse plus se reproduire à Sciences Po à l'avenir. Il demande si des membres de la Commission paritaire ayant assisté à la réunion de la sous-commission souhaitent prendre la parole, ou si Pierre Pigeon, vice-président du BDE, souhaite donner un complément d'information.

##### *b) Questions et observations*

Marie-Christine LABROUSSE souligne que les membres de la sous-commission ont très vite trouvé une position commune après l'audition des chefs de liste et du président du BDE. L'essentiel était de défendre l'institution contre certains débordements sans incriminer tel ou tel en particulier.

Alexis PROKOPIEV indique qu'il a également participé à la réunion de la sous-commission. Le rôle du BDE est très important et c'est un engagement extraordinaire pour les étudiants. La campagne a pour but de permettre aux différentes listes de faire leurs preuves et de montrer à quel point elles peuvent se mobiliser. Il est clair qu'il y a eu des débordements inacceptables. Après la décision de la sous-commission, il y a eu des réactions très diverses de la part des étudiants et des listes. Une des listes s'est sentie lésée par cette décision, mais Alexis Prokopiiev estime qu'il fallait réagir rapidement et prendre des mesures assez radicales pour faire comprendre que ces débordements ne devaient pas se reproduire. La liste qui s'est sentie lésée est celle qui avait le plus de procurations et certaines rumeurs courent sur le fait qu'il y aurait eu une manipulation de la part d'une autre liste ayant moins de procurations. Mais en raison de l'importance des débordements constatés, la décision de la sous-commission ne doit pas être mise en cause.

Damien RAMAGE indique qu'il n'a pas entendu ces rumeurs, mais souligne qu'une des choses dites au début de cette sous-commission était qu'il y avait tellement de rumeurs qu'il ne fallait pas en tenir compte. La sous-commission a pu éclaircir un certain nombre de choses. Aujourd'hui, il faut repartir et faire en sorte que les élections se passent bien cette année et dans les années à venir.

Pierre PIGEON souligne que le bureau actuel du BDE a été un peu dépassé par la situation. Jusqu'à 2001, les élections du BDE étaient réservées aux seuls adhérents de l'association. C'est sous la présidence de Monsieur Batout qu'une réforme a été faite pour qu'elles soient ouvertes à tous, puisque de nombreux étudiants non adhérents profitent également des services du BDE. Depuis cette réforme, on a pu constater que peu d'élèves se déplaçaient pour les élections, ce qui a mené petit à petit à ce que le système de procurations de votes soit dévoyé, ce qui a conduit aux problèmes récents lors de la campagne. L'élément positif qui s'en dégage est de voir que plusieurs listes sont vraiment motivées, qu'il y a toujours une relève et que beaucoup de gens souhaitent proposer et innover. Il indique qu'il a discuté avec les chefs des cinq listes au cours du week-end et que tout le monde est d'accord pour dire que quel que soit le vainqueur, le moyen le plus simple de calmer le jeu pour les élections de l'année prochaine est de modifier les statuts en passant au vote électronique, qui éviterait tous les débordements dus aux procurations, et d'assortir ce passage au vote électronique d'un certain nombre de mesures pour encadrer les élections.

## **II. BILAN DE L'ANNEE COMPLEMENTAIRE DE PREPARATION AUX CONCOURS ADMINISTRATIFS EN 2005-2006**

### *a) Exposé*

Jean-Baptiste NICOLAS rappelle que cette année a été un peu particulière pour la préparation aux concours, puisque depuis cette année, on se trouve confronté à l'émergence de centres de préparation concurrents, notamment la préparation Paris I – Normale Sup, celle de Dauphine et celle de l'ESSEC. La préparation aux concours de Sciences Po s'inscrit donc dans un environnement qui change assez vite. Cela a un peu inquiété ses responsables, mais cela les a aussi fait bouger et les a obligés à se remettre en question, en mettant en place de nouveaux outils pédagogiques. Le dossier remis aux membres de la Commission paritaire comporte une note présentant le bilan de la préparation aux concours pour l'année 2005-2006. Le premier fait marquant est que les effectifs ont fortement augmenté, de près de 25%. Cela s'explique notamment par l'introduction d'une préparation aux concours communautaires. Les responsables de la préparation se sont attachés à mettre en place de nouveaux outils pédagogiques. Ils ont par exemple créé des colles à la demande des élèves et des enseignants. Le bilan de ces colles a été assez positif et les élèves en ont été très satisfaits. Il tient à remercier les maîtres de conférence pour leur implication dans toutes les innovations pédagogiques, comme l'élaboration de grilles de correction pour améliorer la qualité des corrections pour les dissertations et les notes, la clarification des exigences formelles pour la note sur dossier, et la mise en place d'un système de *coaching* personnalisé pour assurer à tous les élèves un suivi régulier, notamment pendant les vacances d'été. Les premiers retours sont très positifs et ce système de *coaching* sera généralisé et mieux structuré l'année prochaine. Enfin, la préparation a beaucoup mis l'accent cette année sur les entraînements à l'oral, ce qui s'est traduit dans les résultats. Entre les admissibilités et les admissions, les candidats passés par la préparation de Sciences Po ont encore un peu progressé cette année. Les résultats sont indiqués en détail dans le dossier remis aux membres de la Commission paritaire. Globalement, on constate que Sciences Po a encore un peu progressé dans le concours d'entrée à l'ENA, qui frise cette année 90% d'admis venant de Sciences Po. Pour les autres concours, les résultats sont stables. Un seul concours donne quelques regrets, celui de directeur d'hôpital. Le taux de réussite de Sciences Po à ce concours est en dessous de 50% depuis des années, ce qui est très loin des résultats de Sciences Po à d'autres concours. Jean-Baptiste Nicolas n'a pas le sentiment que les élèves de Sciences Po échouent à ce concours, mais plutôt qu'ils ne le tentent pas, peut-être parce qu'ils sont mal informés sur les métiers de la fonction publique hospitalière, qui ne sont pas forcément très glamour sur le papier, mais qui sont passionnants. Les responsables de la préparation aux concours prévoient cette année de les informer davantage, afin de les faire aller vers ce secteur, qui est un secteur d'avenir et qui a besoin de cadres. Par ailleurs, cette année a eu lieu le plus grand concours de l'histoire des communautés européennes, avec un recrutement de 750 administrateurs ouvert aux 25 états membres de l'Union européenne. Il y a eu 47 000 candidats. A ce

stade, on n'a encore que les résultats de la pré-admissibilité, qui sont extrêmement encourageants pour Sciences Po, qui a 57 candidats pré-admissibles alors que 80 élèves avaient suivi de manière assidue la préparation à ce concours européen. Statistiquement, un sur trois devrait être admis, mais Sciences Po espère qu'il y en aura plus. Il est très important pour Sciences Po de bien se positionner sur les concours communautaires. En ce qui concerne l'équilibre financier de la préparation aux concours, le développement des entraînements à l'oral, la rémunération de la correction de copies et la mise en place des colles et le *coaching* ont coûté de l'argent, tout comme la création de la préparation aux concours communautaires. On a fait en sorte de financer ces innovations, grâce au ministère des Affaires européennes pour la préparation aux concours communautaires et grâce à une politique active de conventionnements. Par exemple, Sciences Po a répondu à un appel d'offres lancé par le ministère des Affaires étrangères pour la formation de ses agents. Sciences Po est également conventionné avec l'Ecole nationale de la Sécurité sociale et a obtenu une rallonge financière de l'ENA cette année. Quelques conférences peu fréquentées ont été fermées pour rationaliser la carte des enseignements en prépa. Enfin, la croissance des effectifs a également été un facteur permettant de maintenir l'équilibre budgétaire.

#### *b) Questions et observations*

Maria COTORA indique que l'UNEF a été très satisfaite de la mise en place du *coaching* qui est une innovation pédagogique qui semble bien fonctionner et qui permet aux étudiants de bien préparer les concours. Elle souhaite revenir sur le financement de la préparation aux concours. Les étudiants qui préparent les concours, notamment celui de l'ENA, paient 1 400 euros par an, alors que le nombre d'heures d'enseignement est moindre qu'en Master. On pourrait peut-être envisager d'abaisser pour certains le niveau maximal de droits de scolarité. Une grande partie de ces élèves ne sont plus aidés financièrement par leurs parents et l'UNEF a eu beaucoup de retours sur les difficultés financières de ces élèves, qui sont obligés de se salarier à côté et qui ont donc moins de temps à consacrer à leur préparation. Des élus de l'UNEF siègent en commission de suivi social et ils ont vu plusieurs cas d'étudiants en difficulté. On pourrait envisager de mettre en place des règles particulières pour ces étudiants.

Alexis PROKOPIEV est très satisfait du bilan de l'année de préparation aux concours. Il demande si on ne pourrait pas pérenniser la préparation aux concours européens.

Jean-Baptiste NICOLAS répond à Maria Cotorra que la généralisation du *coaching* individualisé à tous les étudiants est un bon moyen pour démocratiser la préparation aux concours. En ce qui concerne les tarifs de la préparation, il n'a pas de position tranchée, mais souligne que même s'il y a moins d'heures de cours en prépa qu'en Master, le coût d'un élève de prépa n'est certainement pas inférieur à celui d'un élève de Master, et est même probablement supérieur, dans la mesure où il y énormément d'entraînements et où les corrections de copies sont rémunérées. Les galops du samedi, les concours blancs, les colles et les oraux d'entraînement coûtent cher à organiser. Il répond à Alexis Prokopiiev que les concours communautaires ne sont pas organisés tous les ans et ne tombent pas à date fixe comme les concours administratifs français. Il est donc difficile de capitaliser sur l'expérience acquise cette année et sur les équipes constituées pour ce concours inter-institutionnel. Cependant, entre les grands concours organisés tous les quatre ans, il y a des petits concours européens spécifiques. Il faudrait donc réfléchir à la manière pour Sciences Po de rester présent dans ce domaine et d'offrir une préparation à ses élèves.

Laurent BIGORGNE souhaite rappeler ce qu'était le mandat de Jean-Baptiste Nicolas à son arrivée à la tête du pôle affaires publiques, qui comprend à la fois le Master d'affaires publiques et la préparation aux concours administratifs. Dans un contexte d'émulation plus forte entre différentes préparations aux concours, la direction de Sciences Po lui avait demandé de construire un socle de formation et de préparation qui permette aux étudiants de se hisser au meilleur niveau, en ayant en tête que la logique d'un concours n'est pas la seule logique de l'admissibilité. On ne passe pas un concours pour avoir le plaisir de se dire que l'on a au moins été admissible. Il faut donc que la préparation de Sciences Po ait une stratégie à double détente, permettant aux étudiants de bien figurer au moment de l'admissibilité et de l'admission. A cette mission déjà conséquente, on a ajouté un troisième point : tout en ayant un cahier des charges très scolaire à certains égards, permettant aux élèves de réussir les concours, la préparation doit aussi leur permettre de se professionnaliser. C'est une mission d'intérêt

général que de permettre aux élèves d'affaires publiques d'avoir effectué des stages avant de passer les concours. Il peut être important, au moment d'un grand oral, d'être capable de parler d'une expérience vécue plutôt que de parler de façon assez abstraite de la réforme de la fonction publique. Aujourd'hui, une des valeurs ajoutées de la formation proposée par Sciences Po est le fait qu'elle comporte un stage d'une durée d'au moins 14 semaines au sein d'une administration en France ou à l'étranger, ce dont ne bénéficient pas les élèves inscrits dans d'autres prépas. Laurent Bigorgne tient à remercier Jean-Baptiste Nicolas et son équipe pour tout ce qu'ils ont accompli. On pourrait se contenter des seuls marqueurs que constitue la réussite aux concours, mais pour avoir rencontré les étudiants du pôle Affaires publiques à plusieurs reprises, Laurent Bigorgne a constaté que cette préparation offre un supplément d'âme et un certain sens de la fonction publique. En ce qui concerne l'aspect financier, il confirme que le coût d'un élève en prépa est plus élevé que celui d'un élève en Master, qui lui-même est significativement plus élevé que le montant maximum des droits de scolarité. Ce n'est pas à l'aune du nombre de séances qu'il faut juger de la qualité de la préparation aux concours. Qu'a-t-on de plus à apprendre à des élèves qui ont suivi la formation de Sciences Po ? Il faut certes actualiser leurs connaissances et leur donner les trucs qui feront la différence lors des épreuves, mais il faut surtout les entraîner en permanence à l'écrit et à l'oral. Une des premières mesures proposées par Jean-Baptiste Nicolas à son arrivée a été de renforcer significativement la rémunération des intervenants qui entraînent les étudiants à l'oral et corrigent les épreuves écrites. Il souligne que la préparation aux concours est un des secteurs à Sciences Po qui a le plus d'élèves boursiers, qu'ils aient des bourses d'enseignement supérieur ou des bourses de mérite. La direction est très attachée aux équilibres sociaux à l'intérieur de la préparation aux concours et ces équilibres continuent à progresser. Enfin, le mode de fonctionnement de la préparation aux concours n'est plus implicite, mais il est intelligible pour tous, là encore grâce à Jean-Baptiste Nicolas. La prépa n'est plus une chasse gardée en fonction de tel ou tel pré-requis social, mais au contraire un des points avancés de la démocratisation de l'accès aux études et de la réussite dans ces études.

Marie-Christine LABROUSSE demande si un étudiant peut se réinscrire s'il a échoué aux concours.

Jean-Baptiste NICOLAS répond par l'affirmative.

Christian LARGER est très heureux de voir que la préparation aux concours administratifs continue à progresser dans le sens de l'excellence. Il souligne que cela rejaillit sur l'ensemble de l'image de Sciences Po. A un moment, on présentait Sciences Po à l'extérieur comme une concurrente des *business schools*, alors que Sciences Po est beaucoup plus vaste que cela. L'excellence de la préparation aux concours administratifs contribue largement à le montrer et il faudrait peut-être même renforcer la communication vers l'extérieur sur ce point.

Laurent BIGORGNE ajoute qu'en tant que directeur des études, il est comblé : Sciences Po a les meilleurs résultats qu'il ait jamais obtenus à l'ENA et la même année, les élèves du Master marketing et communication gagnent le concours mondial *Marketing Award* de l'Oréal.

### III. EVOLUTION DU TRONC COMMUN DE SCIENCES PO

#### a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique qu'il n'a pas souhaité fournir de documents arrêtés s'agissant de l'évolution du tronc commun, pour ne pas laisser à penser que tout serait déjà décidé. Jusqu'au dernier moment, et même après le passage en Conseil de Direction des perspectives générales de la refonte du tronc commun à Sciences Po, on continuera à discuter. Laurent Bigorgne souligne qu'il n'est pas pressé. Cela fait deux ans qu'il a l'évolution du tronc commun en point de mire et qu'il a consulté un certain nombre d'enseignants et d'étudiants. Il y a aujourd'hui trois priorités. La première est de réaffirmer le fait qu'un diplômé de Sciences Po sort de Sciences Po avec un bagage intellectuel qui renvoie à la maîtrise de savoirs et d'outils, à des aptitudes et à des comportements forgés grâce à la formation intellectuelle fondamentale du tronc commun. C'est une marque de fabrique et tous ceux avec qui Laurent Bigorgne a discuté ont fait savoir qu'ils souhaitaient qu'elle évolue tout en se maintenant en qualité et en volume. Laurent Bigorgne tient à réaffirmer devant la Commission paritaire que ce message a bien été entendu et que cette doctrine est partagée. Le deuxième élément de discussion, qui monte particulièrement depuis 2003, lorsque l'on a affiné l'organisation des Masters, est la question de la charge de travail. C'est à la fois une question de volume horaire et de méthode.

Les Masters de Sciences Po ont grandi et il faut s'en réjouir. Leur professionnalisation a progressé, tout comme la qualité de la formation spécialisante par la recherche ou en fonction des différents débouchés professionnels auxquels les étudiants aspirent. Mais le tronc commun n'a pas évolué, ni en fonction de ce que le 1<sup>er</sup> cycle est devenu, à savoir une formation pluridisciplinaire, largement ouverte sur l'international, avec de forts contenus méthodologiques, ni en fonction de ce qu'est devenu le Master. De ce point de vue, Laurent Bigorgne plaidera devant la Commission paritaire et le Conseil de Direction pour une concentration des éléments de tronc commun. Cette concentration serait déployée du 1<sup>er</sup> cycle à la première année de Master pour les étudiants entrés à Sciences Po en 1<sup>er</sup> cycle, et sur la 4<sup>ème</sup> année pour les autres. En effet, il estime que la 5<sup>ème</sup> année, qu'elle soit du côté du Master recherche ou du diplôme de Sciences Po, doit pouvoir, en termes de rythme de scolarité, d'emploi du temps, d'obligation de professionnaliser les étudiants et d'ouverture de sections en apprentissage, fonctionner suivant les impératifs méthodologiques de chaque Master. Concrètement, il est essentiel qu'en Master recherche, on puisse faire son étude de terrain, suivre les enseignements les plus utiles au moment où on rédige son mémoire, pour ensuite le soutenir devant un jury et éventuellement chercher à obtenir une bourse doctorale. Du côté du Master de Sciences Po, à un moment où on suit assidûment les forums, les rencontres-métiers, ou l'on a des enseignements très prenants, il est important de pouvoir se consacrer entièrement à déployer ses compétences en fonction d'une finalité qui est l'arrivée sur le marché du travail. Le troisième point de discussion est le fait qu'il est nécessaire de réaffirmer le rôle de la formation intellectuelle fondamentale. De ce point de vue, Laurent Bigorgne rend hommage à ceux qui ont su le convaincre que la tripartition actuelle, qui n'est sans doute pas parfaite, doit demeurer. On doit s'assurer que les étudiants continueront à suivre un bloc d'économie, un bloc d'enjeux politiques et un bloc de questions internationales au sens large. Pour l'instant, cette tripartition est un peu forcée, au sens où la carte des enseignements était figée sur des enseignements d'enjeux politiques, d'espace mondial et d'économie. Si les Conseils souhaitent que l'on avance sur la voie de cette réforme, on sera en mesure de proposer non plus un cours par bloc, mais plusieurs cours. Par exemple, en économie, plutôt qu'un seul cours de macroéconomie, on pourrait laisser le choix aux étudiants entre l'économie internationale, l'économie du marché du travail, la politique économique, la croissance et le développement. Au sein du bloc enjeux politiques, en plus du cours d'enjeux politiques tel qu'il existe aujourd'hui, on pourrait ouvrir de nouveaux cours, par exemple sur l'histoire constitutionnelle, la justice en démocratie, la place des sciences dans nos sociétés, les médias et la société. Ces cours seraient pluridisciplinaires et permettraient aux étudiants de suivre soit des enseignements introductifs de haut niveau pour ceux qui n'auraient pas suivi le 1<sup>er</sup> cycle de Sciences Po, soit des cours plus pointus. Il en serait de même pour les questions internationales, qui pourraient proposer divers cours traitant des questions européennes et internationales. Chaque étudiant devrait suivre un cours au sein de chaque bloc pour compléter ou construire sa formation intellectuelle fondamentale lors de son parcours de Master à Sciences Po.

Pour résoudre avec ce dispositif la question de la charge horaire, on envisage de proposer aux étudiants des cours magistraux et des conférences de méthode de quatre heures hebdomadaires pour réaffirmer la place des grands enseignements magistraux. Pour permettre de desserrer la contrainte horaire des étudiants, certains blocs proposeraient des cours-séminaires d'une durée de deux heures. Enfin, pour réaffirmer le rôle du tronc commun, il y a trois objectifs à atteindre. Le premier est la lecture : chaque enseignement devrait être adossé à des lectures approfondies, afin de construire un parcours commun et de confronter les étudiants à des textes importants. Laurent Bigorgne espère que l'on réussira à transmettre la culture de la citation des sources écrites. Le deuxième objectif est la réaffirmation de la place de l'écriture, avec la rédaction de notes de cinq à huit pages argumentées et étayées, avec citation de sources. Enfin, il faut réaffirmer ce pour quoi les étudiants de Sciences Po sont appréciés : la capacité à rendre compte en dix minutes de problèmes complexes dans un langage simple, argumenté, avec une hiérarchisation des idées dans la présentation. Il sait que tout le monde n'est pas d'accord avec cette tradition de Sciences Po, mais il estime qu'elle a le mérite d'être claire et d'afficher une ambition, qui est de rendre compte de problèmes complexes en un temps limité, qui est le temps de la vie professionnelle. Toujours dans le domaine de la prise de parole en public, il faudrait faire en sorte qu'autour de la lecture, on développe la culture de la discussion des textes. Le meilleur moyen de savoir qu'un étudiant a lu un texte n'est pas la fiche de lecture, mais la discussion en conférence de méthode, qui permet en outre de bénéficier du brassage de l'approche d'étudiants très variés.

## *b) Questions et observations*

Alexis PROKOPIEV indique que les élus d'Interzaide – Fac Verte sont heureux d'entendre Laurent Bigorgne reprendre des propositions qu'ils ont formulées dans les différents groupes de travail auxquels ils ont participé. Ces élus réaffirment leur attachement au tronc commun mais estiment que l'on voit clairement ses limites aujourd'hui et qu'il est nécessaire de l'élargir. Interzaide – Fac Verte espère que ces réformes pourront être mises en place dès la rentrée prochaine. Par ailleurs, il souligne que l'exposé en 10 minutes n'est pas toujours la norme au sein du tronc commun actuel. Il faudrait donc faire un effort d'information auprès des étudiants et des enseignants sur ce point. En outre, de nombreux étudiants étant inquiets parce qu'ils ne savent pas exactement en quoi consistera cette réforme, il faudrait les informer en général sur l'évolution du tronc commun.

Damien RAMAGE fait remarquer que l'UNEF est également très satisfaite de constater que ses arguments ont bien pris et que les réunions du groupe de travail ont été utiles. Il demande si le texte de l'UNEF a été envoyé aux membres des Conseils.

Laurent BIGORGNE répond qu'il est sûr que les membres du Conseil de Direction l'ont reçu. Il n'est pas sûr que ce soit le cas pour ceux de la Commission paritaire, mais indique qu'il y remédiera immédiatement si ce n'est pas le cas.

Damien RAMAGE estime que ce texte montre que l'UNEF a été très ouverte sur la question des troncs communs et est très attachée à ce qu'ils conservent leur place au sein de la formation de Sciences Po. Sur ce point, l'UNEF ne trouve rien à redire. En ce qui concerne l'évolution du tronc commun, l'UNEF attend encore de voir ce qui sera dit lors de la réunion du Conseil de Direction la semaine prochaine.

Philippe BRAUD pense qu'il est difficile de discuter de façon précise sur cette réforme parce qu'il n'a pas encore de texte, avec notamment des propositions d'enseignements. Il demande si le tronc commun sera conçu de la même façon quelle que soit la population d'origine, qu'elle vienne du 1<sup>er</sup> cycle ou qu'elle soit admise directement en 4<sup>ème</sup> année. Toute réforme doit respecter un impératif de progression. Les étudiants qui ont suivi le 1<sup>er</sup> cycle de Sciences Po ont déjà des acquis. Ceux qui viennent de l'extérieur peuvent également les avoir, mais ce ne sera pas toujours le cas. L'organisation du tronc commun sera donc un défi permanent.

Marie-Christine LABROUSSE admet que la transmission de ces acquis est un objectif essentiel du tronc commun, mais demande s'il n'y a pas une difficulté particulière due à la forte internationalisation de Sciences Po. Pour tout ce qui concerne la lecture, l'exposé oral et la discussion de textes, la forte proportion d'étudiants non francophones pourrait poser des difficultés. Par ailleurs, elle demande quel est le diagnostic qui a conduit à recentrer les méthodes de la formation de tronc commun. Elle pensait qu'elles étaient déjà appliquées à Sciences Po.

Marina VILLALONGA MUT pense que les lectures sont une très bonne chose, notamment pour les étudiants étrangers. D'après ce qu'ils disent, c'est quelque chose qui les pousse à apprendre davantage le français et qui leur donne des références qu'ils n'auraient pas spontanément s'ils n'avaient pas été obligés de faire ces lectures. Au début, celles-ci peuvent poser quelques difficultés aux étudiants internationaux, mais elles leur apportent beaucoup et ils y sont attachés.

Christian LARGER rappelle que l'un des axes fondamentaux de la politique de Sciences Po est l'ouverture à l'international. Le tronc commun doit donc aussi être l'expression de cette ouverture vers les plus grands penseurs et chercheurs internationaux. Il demande s'il est prévu d'étudier des auteurs en langue anglaise.

Maria COTORA a cru comprendre que chaque bloc comportera un cours d'introduction de haut niveau pour les étudiants entrés directement en 4<sup>ème</sup> année et qui n'ont jamais suivi ces enseignements, ainsi que des cours plus affûtés pour les étudiants ayant déjà des connaissances en la matière. Elle demande si la direction pourrait donner une liste de ces enseignements avant la réunion du Conseil de Direction. Elle souhaite également savoir si le tronc commun comportera des enseignements en langue étrangère.

Damien Ramage pense qu'il sera important de bien définir les obligations des étudiants, afin de s'assurer qu'à la sortie de Sciences Po, tous les étudiants aient globalement les mêmes bases, qu'ils soient entrés en 1<sup>er</sup> cycle ou en Master.

Laurent BIGORGNE répond que le diagnostic vient du fait que Sciences Po a davantage d'étudiants que par le passé et un corps étudiant sensiblement plus hétérogène qu'auparavant. Il rappelle que le tronc commun, auquel on prête beaucoup d'histoire, n'a pas 60 ans d'histoire comme la refondation de Sciences Po, mais dix-huit. Il est donc relativement récent, même s'il a une maturité certaine, puisque les équipes enseignantes sont là depuis assez longtemps. Face à cette hétérogénéité, il y avait deux attitudes possibles. La première était de chercher le plus petit dénominateur commun, et donc d'arriver à des formules pédagogiquement et intellectuellement peu satisfaisantes, puisqu'il est difficile de contenter avec un seul cours d'économie un ancien étudiant d'hypokhâgne, un scientifique et un étudiant venant d'une licence d'économie ou de gestion. On a donc choisi la deuxième attitude : face à cette hétérogénéité des étudiants, qui a été voulue, une des solutions doit être de proposer à la fois un certain nombre de cours de tronc commun au sein du 1<sup>er</sup> cycle, afin que les étudiants passant en Master puissent y suivre des cours d'un autre niveau, et des cours introductifs de haut niveau pour les étudiants arrivant en enjeux politiques ou en espace mondial sans avoir jamais fait de sciences sociales. Plutôt que de continuer à vivre le mythe d'une hétérogénéité qui ferait le bonheur pédagogique de ces enseignements, il faut assumer l'existence de ces différences et les prendre en compte dans la création des différents enseignements si on veut faire progresser les étudiants. Comme l'a fait remarquer Philippe Braud, une des difficultés de cette réforme est qu'il n'y a pas de scénario précis. Mais Laurent Bigorgne estime que s'il avait rédigé un texte détaillant cette réforme et l'avait diffusé à Sciences Po, le sujet aurait été enterré pour quatre ou cinq ans, parce qu'il y a vis-à-vis du tronc commun un rapport affectif des étudiants, des maîtres de conférences, des titulaires de cours magistraux et parce que depuis six mois, Laurent Bigorgne navigue à vue. Il en est ravi, parce que cela lui a permis de bien entendre les arguments des uns et des autres. Un texte sera bien présenté, mais il vaut mieux éviter de trop communiquer pour ne pas couler ce projet. Il précise que le Conseil de Direction votera un cadre, des objectifs. Dans le respect de ce cadre, il sera de la responsabilité de la direction des études de proposer chaque année une carte pédagogique renouvelée. Il répond à Christian Larger et Marie-Christine Labrousse qu'il a également pour ambition de mieux prendre en compte l'internationalisation de Sciences Po au sein du tronc commun. Sciences Po a davantage de professeurs invités que de professeurs permanents. Ils n'enseignent souvent que des morceaux de séminaires et pas des cours-séminaires complets. Il faudrait mieux utiliser leurs compétences. On pourra faire évoluer certains aspects du tronc commun d'une année sur l'autre en fonction des enseignants invités. Il précise que la direction rendra des comptes sur les contenus, mais qu'il n'y aura *a priori* pas de vote sur tel ou tel cours. Il est de la responsabilité du chef d'établissement de construire ces cours, de les évaluer et d'en rendre compte aux Conseils. Il ajoute que si les étudiants souhaitent avoir une nouvelle réunion du groupe de travail avant le vote du Conseil de Direction, il est à leur disposition. Mais il tient à les rassurer sur le fait que ce qui sera voté en Conseil de Direction sera ce qui a été présenté ce soir.

#### **IV. BILAN DE L'AIDE SOCIALE POUR 2006-2007**

##### *a) Exposé*

Pascale LECLERCQ rappelle que Sciences Po fait beaucoup dans le domaine de l'aide sociale et fait également beaucoup pour mobiliser d'autres ressources. Le volume global des aides versées en 2005 au bénéfice des étudiants de Sciences Po était de 4,7 millions d'euros. Sciences Po a financé sur ses fonds propres 43% de ce volume global. Parmi les grandes tendances de l'année 2005-2006, on constate une augmentation significative du nombre de boursiers sur critères sociaux. Les aides publiques accordées aux étudiants de Sciences Po ont augmenté de 42% et les boursiers sur critères sociaux sont passés de 305 l'an passé à 433 cette année. Le nombre de bénéficiaires de bourses de mérite a également augmenté, puisqu'ils sont passés de 116 l'année dernière à 164 cette année, soit une hausse de 41%. En outre, un étudiant sur deux a bénéficié d'une aide à la mobilité internationale en 2005. En ce qui concerne les aides publiques, on constate une hausse de 52% depuis deux ans. Le bilan qui sera envoyé aux membres de la Commission paritaire détaille la répartition de ces aides. En ce qui concerne l'aide sur fonds propres de Sciences Po, elle rappelle que pour les étudiants français, tout boursier du CROUS reçoit un complément correspondant à 50% du montant versé par le CROUS. Depuis la rentrée 2004-2005, un sixième échelon a été créé pour les étudiants les plus démunis. Ceux-ci, avec la bourse du CROUS et le complément versé par Sciences Po, reçoivent 6 080 euros par an. Au total, 366 étudiants bénéficient de ces compléments de bourse pour un montant global de 556 000



euros. Les étudiants européens reçoivent les mêmes bourses que les étudiants français, mais uniquement sur fonds propres de Sciences Po, puisqu'ils ne reçoivent pas d'aide de l'Etat. Cette année, 76 étudiants européens ont bénéficié de bourses de Sciences Po pour un montant total de 292 566 euros. Les étudiants internationaux non européens bénéficient de bourses pouvant aller jusqu'à 11 000 euros par an. Cette année, 150 étudiants non européens se sont vu attribuer des bourses de Sciences Po, pour un montant total de 893 887 euros. Pascale Leclercq rappelle que la commission de suivi social a été créée cette année pour examiner au cas par cas les demandes d'étudiants estimant être en situation difficile. 305 dossiers ont été traités tout au long de l'année et 166 réductions de droits de scolarité ont été accordées pour un volume global de 172 250 euros. Enfin, l'aide à la mobilité internationale, qui a bénéficié à la moitié des étudiants faisant un séjour à l'étranger, soit 285 bénéficiaires, a atteint 503 975 euros. Cette aide à la mobilité a des sources de financement variées. Sur les 285 étudiants en ayant bénéficié, 220 sont des étudiants de 3<sup>ème</sup> année. Pascale Leclercq tient à remercier les membres des Conseils qui ont participé à l'ensemble des séances de la commission de suivi social pour leur investissement et pour la qualité des échanges.

#### *b) Questions et observations*

Philippe BRAUD demande si les taux de croissance de l'ordre de 43% s'agissant des boursiers sur critères sociaux, 41% s'agissant des bourses de mérite et 52% pour les aides publiques ont eu lieu sur une année.

Pascale LECLERCQ répond que l'augmentation de 52% pour les aides publiques a eu lieu sur les deux dernières années.

Philippe BRAUD constate que les autres, qui sont importants, ont eu lieu sur un an. On ne peut pas avoir des taux de croissance maintenus à ce niveau d'une année sur l'autre. Il demande s'il ne risque pas d'y avoir un effondrement de cette croissance dans les années à venir et souhaite savoir à quoi est due cette augmentation considérable cette année.

Laurent BIGORGNE y voit une corrélation très forte avec le système des droits de scolarité, qui est à la fois progressif et redistributif. Il est progressif en tant qu'il est échelonné de 0 à 5000 euros. Il rappelle que tout étudiant boursier à Sciences Po est complètement exonéré des droits de scolarité. Il est plus avantageux pour un étudiant boursier de venir étudier à Sciences Po, compte tenu du fait qu'on lui attribue un complément de 50% en plus de sa bourse du CROUS. En outre, avec la création d'un sixième échelon, Sciences Po concentre aujourd'hui parmi les boursiers sur critères sociaux les boursiers les plus aidés, qui ont le plus de difficultés financières. En leur assurant une bourse de 6000 euros par an, Sciences Po fait œuvre utile. Cette forte progression du nombre de boursiers a été constatée depuis deux ans, ce qui coïncide avec la mise en place du nouveau système des droits de scolarité, alors que pendant les quatre années précédant ce nouveau système, il y avait eu une stagnation du nombre de boursiers à Sciences Po. On va sans doute arriver à un palier, mais en volume global, alors qu'il y avait moins de 5% de boursiers à Sciences Po il y a une dizaine d'années, l'Institut compte maintenant près de 15% de boursiers.

Olivier STORCH demande quelle part de l'effectif de Sciences Po représentent les 433 boursiers du CROUS.

Laurent BIGORGNE répond que si on s'en tient aux étudiants de 1<sup>er</sup> cycle et de Master, qui sont en situation de payer des droits de scolarité compris entre 0 et 5 000 euros, les boursiers du CROUS représentent 10% des effectifs. De mémoire, il y a 4 300 étudiants français et étrangers en scolarité de 1<sup>er</sup> cycle et de Master à Sciences Po. Il laisse de côté les étudiants en échange, qui ne sont pas à Sciences Po à titre principal. En ajoutant à ce chiffre un certain nombre d'autres bourses sur critères sociaux, on se rapproche de 15% de boursiers.

Olivier STORCH souligne qu'il y a encore une marge de progression, puisque le taux de boursiers dans l'enseignement supérieur français est de 27,8%. Il ajoute que le sixième échelon créé par Sciences Po est significatif, puisqu'il permet d'obtenir 6 000 euros par an, alors que le cinquième échelon ne dépasse pas 4 000 euros.

Alexis PROKOPIEV indique qu'Interzaide - Fac Verte s'intéresse particulièrement à l'aide sociale, aussi bien pour les étudiants français que pour les étudiants internationaux. Quelques problèmes lui

ont été signalés, notamment sur le traitement des dossiers des étudiants extra-communautaires demandant l'aide sociale, qui ont parfois pris beaucoup de retard. Il demande où en est le traitement de ces dossiers. Par ailleurs, il regrette la fin de l'anonymat des étudiants demandant une aide sociale ou une réduction de leurs droits de scolarité. Interzaide - Fac Verte est très attaché à cet anonymat, qui permet l'égalité entre les étudiants.

Laurent BIGORGNE répond qu'il a tenu une réunion avec Pascale Leclercq et les membres de la commission de suivi social. Cette commission, vers laquelle tout étudiant de Sciences Po peut se tourner pour obtenir une explication sur ses droits, voire une réduction du montant à payer, est composée du vice-président étudiant du Conseil de Direction, du président étudiant de la Commission paritaire et d'un représentant des salariés au Conseil de Direction. Sur la base des nombreuses heures passées à examiner les dossiers cette année, cette commission a pu créer une jurisprudence. Celle-ci n'est donc plus à inventer et elle sera reconduite d'année en année et améliorée en fonction de la complexité des situations qui se présenteront. S'agissant des étudiants hors Union européenne, Sciences Po a décidé cette année d'améliorer significativement l'information qui leur est donnée, puisque ce sont les jurys d'admission qui se font également jurys d'attribution de l'aide sociale. Ces étudiants reçoivent donc leur avis d'attribution ou pas d'une aide sociale en même temps que leur lettre d'admission à Sciences Po. Le fait de savoir avant de venir à Sciences Po s'ils seront aidés ou pas constitue un progrès. Lorsque la réponse à leur demande d'aide financière est négative, la lettre comporte des indications sur les principaux éléments du coût de la vie à Paris comme en province. Cela évitera à l'avenir d'avoir des situations d'étudiants extra-communautaires venant à Paris et connaissant une période d'incertitude concernant l'aide financière de Sciences Po. Enfin, pour la première fois, Sciences Po a été invité à participer aux commissions de bourses de l'Agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Cela reflète la place prise par les 1<sup>ers</sup> cycles de l'Institut, qui sont perçus comme des formations de qualité, qui emmènent de jeunes étrangers ayant choisi le système secondaire français à l'étranger vers un diplôme de niveau Master. Ce niveau de reconnaissance sera au bénéfice des étudiants de Sciences Po.

Maria COTORA souhaite avoir des précisions sur la relation entre les droits de scolarité et le nombre de boursiers du CROUS. Il ne lui semble pas que ce soient les droits de scolarité de Sciences Po qui déterminent si quelqu'un est boursier du CROUS. Lorsque l'on dit qu'il y a eu une augmentation de 42% du nombre de boursiers sur critères sociaux, cela concerne la situation des étudiants à l'entrée de Sciences Po et cela n'a pas de rapport direct avec les droits de scolarité. Il faudrait avoir des statistiques sur le nombre de boursiers qui entrent à Sciences Po, mais leur augmentation pourrait tout aussi bien être due aux procédures d'admission parallèles favorisant la démocratisation de l'accès à Sciences Po, et non au nouveau système des droits de scolarité. Elle admet que celui-ci peut avoir un effet sur le montant de chaque bourse, par effet de redistribution, mais pas sur le nombre de boursiers.

Laurent BIGORGNE fait remarquer que l'on a pris le soin de distinguer les boursiers sur critères sociaux des boursiers au mérite. 95% des élèves qui entrent à Sciences Po sur la base des Conventions d'Education prioritaire reçoivent, quand ils sont boursiers, non pas des bourses du CROUS sur critères sociaux, mais des bourses de mérite. Il y a actuellement 164 bénéficiaires de bourses de mérite à Sciences Po. Laurent Bigorgne laisse de côté cette catégorie d'étudiants qui continue d'augmenter, mais qui augmente moins vite que les boursiers du CROUS. Les 42% d'augmentation constatés cette année concernent les étudiants qui ont passé les procédures d'admission classiques. Le signal adressé à ces étudiants lorsqu'ils se présentent est qu'ils seront complètement exonérés des droits de scolarité et que les marges de manœuvre dégagées par la réforme de droits de scolarité permettent de financer pour tous les étudiants un système d'aide sociale ambitieux et volontariste. Laurent Bigorgne estime que ce signal fort a un effet clair sur le nombre de candidatures d'étudiants boursiers. La réforme des droits de scolarité a notamment permis de créer un complément de 50% pour les bourses du CROUS et de mettre en place un sixième échelon. Il y a une corrélation étroite entre cette politique et l'augmentation du nombre de boursiers, parce qu'ils savent qu'ils seront mieux soutenus pendant leurs études que dans un autre établissement universitaire.

Maria COTORA constate que cette année, 43% de l'aide sociale est financée sur les fonds propres de Sciences Po. Elle demande s'il y a des éléments de comparaison par rapport aux années précédentes, pour voir s'il y a eu une augmentation véritable de l'aide sur fonds propres de Sciences Po due à la réforme des droits de scolarité. Elle pense que les étudiants boursiers entrés à Sciences Po n'étaient pas forcément au courant de cet aspect de la réforme des droits de scolarité.

Laurent BIGORGNE constate que l'Etat n'a pas diminué le montant des bourses du CROUS et les a même augmenté de 3%. Sciences Po a beaucoup plus de boursiers du CROUS qu'auparavant, qui touchent les mêmes bourses que les années précédentes. De manière systématique, Sciences Po augmente automatiquement ces bourses du CROUS de 50% perçus sur les fonds propres de l'établissement. Si le nombre de boursiers du CROUS augmente, l'aide attribuée par Sciences Po sur fonds propres augmente proportionnellement. Il indique à Maria Cotorra que le bilan détaillé de l'aide sociale sera envoyé cette semaine aux membres de la Commission paritaire en même temps qu'aux membres du Conseil de Direction, et qu'elle pourra examiner les chiffres. Il ajoute que Sciences Po ne s'attendait pas à une telle hausse et avait escompté une augmentation du nombre de boursiers d'environ 20%.

Damien RAMAGE ne pense pas que les 4,7 millions de l'aide sociale soient financés sur fonds propres.

Laurent BIGORGNE répond qu'il s'agit de l'aide globale et que 43% de cette somme vient des fonds propres de Sciences Po. Il est important, au moment où l'on rend compte de la politique d'aide sociale de Sciences Po, de montrer à la fois quelles sont les sommes mobilisées par l'institution et l'effet levier qu'elles entraînent. Sciences Po va certes chercher des bourses du côté de l'Etat, mais pas seulement. Le document de bilan 2005-2006 fait clairement apparaître les démarches de Sciences Po auprès de l'Union européenne, mais aussi des entreprises. Le volet des bourses offertes par un certain nombre d'entreprises à des étudiants de Sciences Po est en augmentation significative en volume et en nombre. Le rapport de la Cour des Comptes avait d'ailleurs mis en valeur la capacité qu'a l'Institut, parce qu'il investit dans l'aide sociale, à aller chercher davantage de fonds à l'extérieur de Sciences Po or qu'il ne pourrait le faire s'il n'avait pas lui-même une politique sociale audacieuse. C'est parce que Sciences Po s'engage sur un certain nombre de montants que des tiers investissent dans son système d'aide sociale.

Marina VILLALONGA MUT souhaite faire part d'un problème soulevé par quelques étudiants venant d'Amérique latine. Ils ont reçu une bourse du ministère des Affaires étrangères pour venir étudier en France. Pour le séjour de 3<sup>ème</sup> année à l'étranger, ils ne reçoivent plus cette bourse puisqu'ils ne passent pas cette année en France. Ils n'ont donc aucun moyen de financer ce séjour d'études et l'aide à la mobilité internationale n'est pas suffisante pour cela. Elle aimerait savoir s'il pourrait y avoir une solution pour ces étudiants, qui sont au nombre de cinq ou six.

Laurent BIGORGNE fait remarquer qu'ils se trouvent dans la situation d'étudiants étrangers qui viennent en classe préparatoire aux grandes écoles, que la France aide pendant les deux premières années et qui, lors de la troisième année, doivent généralement se retourner vers le ministère des Affaires étrangères pour savoir ce qu'il en est de leur aide. Laurent Bigorgne a rencontré Maryse Bossière, directrice de l'AEFE, qui s'est engagée pour la plupart de ces étudiants, sur la base de leurs résultats académiques, à prolonger ces aides lors de leur 3<sup>ème</sup> année à l'étranger, ce qui constitue une dérogation absolue à la politique de l'AEFE. Cette année, trois ou quatre de ces étudiants ont récupéré leur bourse. Pour les autres, il faudra regarder au cas par cas, mais il ne souhaite pas que Sciences Po se substitue à l'AEFE. Il faudra dans un premier temps voir comment mobiliser d'autres aides pour assurer une continuité de l'aide à ces étudiants. Mais Sciences Po ne les laissera pas seuls et s'occupera de ces étudiants au cas par cas, en fonction de leur situation, des revenus des familles et du budget prévu pour leur 3<sup>ème</sup> année.

Gallien LEFEVRE souhaite revenir sur les propos d'Alexis Prokopiev instituant un lien entre l'anonymat des dossiers et l'égalité des étudiants devant la commission de suivi social. On a déjà eu l'occasion d'en parler lors des groupes de travail. L'UNEF est un syndicat proche des étudiants et considère que le fait d'être élu implique d'être dans une situation de réponse. L'UNEF ne veut pas traiter les étudiants comme des numéros et considère que la garantie d'un système démocratique est qu'un électeur puisse demander des comptes à ses élus concernant les décisions prises. L'UNEF ne voit aucun problème à ce que ses décisions soient rendues publiques et est prête à assumer ses propos et à informer les étudiants sur son attitude au sein de cette Commission. Par ailleurs, en ce qui concerne la politique globale d'aide sociale de Sciences Po, il souligne que l'UNEF est un syndicat de proposition et d'écoute des étudiants. Lors de la dernière campagne, plusieurs étudiants ont profité de la proximité de l'UNEF pour faire une proposition concernant le système d'aide sociale. En effet, de nombreux élèves boursiers du CROUS se sont plaints du fait que des élèves entrés par les CEP

correspondaient à un échelon du CROUS moindre qu'eux et recevaient plus. Il propose donc de mettre à l'étude une extension du système des bourses de mérite qui permette à tous les étudiants d'être traités dans des conditions similaires.

Laurent BIGORGNE répond que les compétences de la direction en matière de bourses de mérite sont inexistantes. Ce n'est pas Sciences Po qui décide de l'attribution de ces bourses.

Gallien LEFEVRE fait remarquer que Sciences Po a un accord avec le ministère de l'Education nationale concernant les boursiers entrés par CEP.

Laurent BIGORGNE répond que cet accord est très spécifique et qu'il a d'ores et déjà été étendu à un certain nombre de boursiers ayant obtenu la mention très bien. On peut certes reprendre les discussions avec le ministère sur ce point, mais il n'est pas sûr que la priorité du gouvernement en matière d'aide sociale soit nécessairement Sciences Po. L'Institut est déjà en mesure d'assurer beaucoup de choses par lui-même. 57% de l'aide sociale accordée aux étudiants vient d'autres sources, notamment de l'Etat. Il n'est pas sûr qu'une augmentation de l'aide de l'Etat soit dirigée vers Sciences Po, même si l'Institut a eu la satisfaction de voir que dans l'appel d'offres lancé par François Goulart sur les projets innovants en matière de démocratisation, le projet rendu par Sciences Po avait été bien évalué. L'Institut continuera à travailler dans cette direction. En revanche, ce qui est sûr, c'est qu'il y a un problème avec les étudiants titulaires d'une bourse de mérite et qui redoublent, parce qu'ils retombent dans le système de droit commun du CROUS, et la différence est très significative, notamment lorsqu'ils sont à l'échelon 1 ou 2. Or c'est sans doute la population pour laquelle le risque de redoublement est le plus fort. Laurent Bigorgne est davantage soucieux de cette question que de celle soulevée par Gallien Lefèvre. Il propose de mettre les deux à l'étude pour qu'on puisse, lors d'une réunion avec Richard Descoings, approfondir ces deux points, qui lui paraissent relever d'effets de seuil qu'il faut chercher à lisser à chaque fois que c'est possible.

## **V. PRESENTATION DES MISSIONS DE L'INFIRMIERE DE SCIENCES PO**

### *a) Exposé*

Nathalie BOURREAU, infirmière à Sciences Po depuis juillet 2005, rappelle que ce poste a été créé à la demande des étudiants. Elle les remercie et remercie également le directeur d'avoir pris en compte cette demande. Le dossier remis aux membres de la Commission paritaire présente les missions de l'infirmière de Sciences Po. Techniquement, elle est rattachée à la direction des services généraux et rend donc compte à Aurélien Krejbich. Ses missions portent sur deux axes, pour les étudiants et pour les salariés, puisqu'en ce qui concerne ces derniers, Sciences Po est une entreprise de droit privé. Or toute entreprise de plus de 500 salariés se doit d'avoir une infirmière. En raison de ces deux axes, Nathalie Bourreau travaille à la fois avec la direction des études et la direction des ressources humaines. En ce qui concerne les étudiants, la mission de l'infirmierie est de favoriser le bien-être et l'équilibre physique, mental et social des étudiants, afin de contribuer à leur réussite et à la réalisation de leurs projets personnels et professionnels. Depuis le début de la rentrée universitaire, il y a eu 376 passages d'étudiants, dont 104 étudiants étrangers. La majorité d'entre eux viennent pour des soins et des traitements. Un certain nombre viennent pour demander des renseignements, des ressources et des adresses pour une consultation. Ils viennent également demander des conseils en santé. La quatrième raison de ces visites est l'écoute : certains étudiants se rendent à l'infirmierie parce qu'ils ont des soucis psychologiques en rapport avec leurs études ou avec des situations familiales difficiles. L'infirmière répond également aux urgences. En cas de besoin, elle fait intervenir le SAMU et les pompiers. Elle travaille en étroite collaboration avec les secouristes de Sciences Po, 40 des salariés de l'Institut ayant également une formation de secouriste. Ils bénéficient d'une remise à niveau tous les ans et l'infirmière étant également monitrice de secourisme, c'est maintenant elle qui assure leur formation. Ces secouristes interviennent pour tout le monde : étudiants, public extérieur, enseignants et salariés. Nathalie Bourreau indique qu'elle participe également à la surveillance sanitaire de l'environnement scolaire et professionnel. Il existe au sein de la direction des ressources humaines une commission, la commission d'hygiène et de sécurité des conditions de travail. Elle examine surtout les conditions de travail des salariés, mais son action englobe nécessairement les conditions d'hygiène et de travail des étudiants. En outre, bien qu'il y ait encore peu de demandes dans ce domaine, l'infirmière doit aussi être là pour faciliter l'intégration des étudiants handicapés ou porteurs de

maladies chroniques. Elle rappelle que l'infirmierie est située au 27 rue Saint-Guillaume, avec accès sur la Péniche, mais qu'il y a aussi des petites salles de repos qui peuvent être utilisées par les étudiants. Il suffit de s'adresser aux appariteurs pour y avoir accès. Cela peut notamment aider les étudiants handicapés ou porteurs de maladies chroniques à se reposer dans la journée. L'infirmière a en outre pour mission de promouvoir la santé physique et mentale des étudiants par des actions de prévention. A ce titre, elle travaille avec le service de médecine universitaire du centre des Saints-Pères. Lorsqu'ils arrivent à Sciences Po en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année, les étudiants passent une visite médicale auprès de ce service, qui met à disposition des médecins, des psychologues, des consultations de tabacologie et des consultations en médecine du sport. L'infirmierie de Sciences Po a déjà mené une action de prévention contre le tabac en avril, en partenariat avec la SMEREP. Cette opération sera reconduite l'année prochaine et il est prévu de lancer des actions sur la nutrition et sur les maladies sexuellement transmissibles, toujours en partenariat avec des mutuelles. Nathalie Bourreau indique que si les étudiants souhaitent s'impliquer dans ces missions et porter ces actions, elles les y associera volontiers, l'éducation par les pairs étant une des plus efficaces. Elle mène également une réflexion avec Gaëlle Coutant sur la prévention lors des soirées étudiantes : prévention primaire, à savoir rappeler le risque des conduites addictives, mais aussi prévention par la mise en place de postes de secours lors de ces soirées, qui peuvent rassembler jusqu'à 1 000 personnes. Il est vrai qu'il s'agit de populations jeunes, qui présentent moins de risques que d'autres populations, mais ces risques demeurent néanmoins. Il est prévu de mettre en place un programme avec la caisse régionale d'assurance maladie, qui travaille avec les étudiants et les comités de prévention de l'alcoolisme. Si les élus étudiants souhaitent s'y impliquer, ils sont là encore les bienvenus, l'administration ne pouvant pas tout faire. Si ce message venait des pairs des étudiants, il serait mieux entendu. Par ailleurs, l'infirmière organise aussi le don du sang, qui a lieu deux fois par an à Sciences Po. En mars dernier, il y a eu une forte participation, 189 personnes ayant donné leur sang sur deux jours. C'est déjà bien, mais elle pense que l'on peut encore faire mieux, par exemple si les élus étudiants relaient l'information auprès des étudiants. L'infirmière participe aussi à la vaccination des salariés contre la grippe. On peut envisager que des étudiants souhaitent également se faire vacciner, si on tient compte du fait qu'une grippe signifie dix jours au lit, ce qui peut être catastrophique en période de concours. Enfin, elle rappelle que la profession d'infirmière est régie par des décrets d'actes professionnels et que le secret professionnel s'impose à toute infirmière.

#### *b) Questions et observations*

Marine CHOLEY indique qu'elle a pris conscience, avec la description des actions menées par l'infirmière, de l'importance qu'elle a pour le bien-être des étudiants. Elle demande à Laurent Bigorgne si on pourrait prendre des mesures pour faire bénéficier les élèves des cycles en régions d'une telle présence. Il y a une demande forte des étudiants, notamment à Nancy.

Laurent BIGORGNE ne pense pas que Sciences Po puisse avoir une infirmière sur chaque campus en région, en tout cas sur le modèle qui a été développé à Paris. Il est donc important que les équipes puissent aiguiller les élèves de ces cycles vers une assistance médicale compétente chaque fois que cela sera nécessaire. Il y a un autre enjeu, sur lequel on reviendra en septembre, qui est la création d'une cellule de soutien psychologique et de consultation pour un certain nombre d'étudiants. On a vécu cette année des situations très complexes, parfois à la limite de la rupture, d'étudiants qui manifestement ne parvenaient plus à gérer le quotidien. Ces situations complexes peuvent se produire aussi bien à Paris que dans les cycles en régions. Dès lors que l'on prendra des mesures à Paris, à travers une permanence régulière, connue de tous, dans un lieu calme et discret, il faudra voir comment assurer le même niveau de prestation pour les étudiants en région. Laurent Bigorgne souhaite être en mesure de présenter à la rentrée un dispositif de même portée pour les étudiants de tous les campus.

Nathalie BOURREAU ajoute qu'au niveau des ressources humaines, de la même manière qu'on travaille avec des secouristes à Sciences Po, il faudrait avoir plusieurs secouristes formés sur les sites délocalisés. Elle indique qu'elle vient de l'Education nationale et que le fait d'avoir une infirmière à Sciences Po constitue déjà une grande avancée, toutes les grandes écoles n'ayant pas d'infirmière. Historiquement, les infirmières d'université, qui dépendent de l'Education nationale, existent depuis 1945 dans les universités et les écoles d'Etat, mais ce n'est pas nécessairement le cas dans les écoles

privées. Sciences Po a certes un statut de grand établissement public, mais ne dépend pas à 100% du ministère de l'Éducation nationale. La présence d'une infirmière n'était donc pas obligatoire. Ce recrutement a été un signe fort de la part de l'administrateur de la formation.

Laurent BIGORGNE précise que Sciences Po est complètement dans le service public de l'enseignement supérieur, mais que selon la loi de 1984, l'Institut est géré par une fondation de droit privé. Il s'agit cependant d'un établissement public.

Nathalie BOURREAU souligne que ce statut public ne se retrouve pas au niveau des salariés. Elle est fonctionnaire de l'Éducation nationale, et techniquement, pour venir travailler à Sciences Po, elle a dû prendre une disponibilité. Le statut de Sciences Po est particulier, mais elle y conçoit sa mission au même titre qu'elle la concevait au sein de l'Éducation nationale.

Philippe BRAUD croit avoir compris que l'infirmière est à Sciences Po depuis cinq ans.

Nathalie BOURREAU répond que ce poste n'a été créé qu'à l'été 2005.

Philippe BRAUD indique que la question qu'il souhaitait poser est donc sans objet. S'il y avait eu plusieurs années de recul, il aurait aimé savoir s'il y avait stabilité ou régression des problèmes liés au tabac, à l'alcool, à la déprime ou au stress psychologique.

Nathalie BOURREAU indique qu'elle peut donner des éléments statistiques. Depuis le début de l'année, 12 étudiants sont venus la voir pour un souci psychologique ou une écoute. L'infirmière sert de relais dans ce domaine. Elle est complémentaire de la personne qui vient faire des consultations psychologiques à Sciences Po. Selon les cas, elle gère elle-même la situation ou elle oriente l'étudiant vers la personne compétente. Actuellement, les étudiants peuvent voir des psychologues dans les bureaux d'aide psychologique universitaire, mais un psychologue ou un psychiatre dans Sciences Po offrirait une meilleure proximité et une meilleure connaissance des enjeux et du fonctionnement de l'établissement. Mais un étudiant peut tout à fait revenir vers l'infirmière et lui indiquer qu'il préfère consulter à l'extérieur. Il faut toujours donner le choix à la personne d'aller vers ce qui lui convient le mieux.

Marie-Christine LABROUSSE croit comprendre que les actes prescrits par des médecins traitants ne peuvent pas être traités par l'infirmière. Elle demande des précisions sur ce point.

Nathalie BOURREAU répond que cela concerne les salariés. Elle n'est pas infirmière du travail comme le serait une infirmière en entreprise. Par exemple, elle ne voit pas en visite médicale les salariés qui sont vus à l'extérieur par un médecin du travail.

Marie-Christine LABROUSSE demande ce qu'il en serait d'un étudiant devant suivre un traitement, par exemple nécessitant des injections pendant la journée.

Nathalie BOURREAU répond que pour les salariés, on a acté qu'elle ne traiterait pas une série d'injections, sauf cas très exceptionnel. En revanche, pour les étudiants avec une ordonnance, il n'y a aucun problème.

Maria COTORA indique que l'UNEF est très satisfaite de la présence d'une infirmière à Sciences Po. Le syndicat a à cœur le bien-être des étudiants, qui passe aussi par la santé. Mais elle fait remarquer que de nombreux étudiants ne sont pas informés de la présence de cette infirmière ou ne connaissent pas les horaires. Il faudrait donc renforcer l'information. Elle annonce que l'UNEF serait heureuse de participer aux campagnes de sensibilisation concernant le tabagisme ou l'alcool. Elle demande si l'infirmière connaît déjà les dates de ces campagnes.

Nathalie BOURREAU répond qu'on les prépare pour la prochaine rentrée universitaire. L'information sur les horaires de l'infirmierie a été donnée dans la *newsletter*, tout comme l'information sur l'action contre le tabagisme, qui a en outre été affichée dans les différents sites. Mais les étudiants sont extrêmement sollicités et n'y ont peut-être pas prêté suffisamment attention. Elle indique qu'elle souhaite lancer un projet de formation aux gestes qui sauvent, en partenariat avec la SMEREP et la Croix rouge, mais pour cela, il faudrait que les étudiants trouvent une heure par semaine pendant 12 semaines. Elle ajoute que toutes ces informations sont sur le site Web de l'Institut, à la rubrique santé – infirmierie.

Maria COTORA répond que c'est justement parce que les étudiants sont un peu submergés par toute l'information qu'il faudrait travailler ensemble pour améliorer cette information.

Nathalie BOURREAU indique qu'elle est à l'écoute des étudiants. Il pourrait être utile qu'ils créent eux-mêmes et animent un site Internet sur la santé, avec des thèmes qui leur tiennent à cœur.

## **VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 15 MAI 2006**

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

## **VII. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Alexis PROKOPIEV rappelle que cette année, on célèbre les soixante ans de la refondation de Sciences Po. Plusieurs étudiants lui ont fait part du fait que certains événements les dérangent.

Laurent BIGORGNE veut confirmer que l'on parle bien du soixantenaire et non de la campagne du BDE.

Alexis PROKOPIEV confirme qu'il parle bien des soixante ans de l'établissement. Certains étudiants n'ont pas apprécié que des examens aient été déplacés à Arcueil. Ils ont l'impression que la direction a déplacé ces examens à l'extérieur pour limiter l'accès des étudiants aux manifestations de ces soixante ans. Il indique que plusieurs étudiants, qui regrettent de ne pas avoir une semaine de révision avant les examens, vont tenter de distribuer des tracts aux invités afin de les informer du fait que Sciences Po impose ce genre de dérangement aux étudiants lors de la période des examens. En outre, la bibliothèque a été exceptionnellement fermée à 16 heures, ce qui a empêché certains étudiants de réviser un examen de fin d'année très important. Ils demandent donc que la direction et les enseignants qui corrigeront les copies en tiennent compte.

Laurent BIGORGNE lui demande s'il sait combien de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et de centres de recherche il y a à Sciences Po. Il pense que l'on est en train de découvrir en France qu'il n'y a pas d'enseignement supérieur sans recherche. On pourrait certes organiser la célébration du soixantième anniversaire de Sciences Po en août ou septembre, quand personne ne serait là, ou à des moments de l'année considérés comme neutres. Pour de nombreuses raisons, on l'a placée en juin, à la fin d'une année extrêmement compliquée en termes d'agenda, à la suite du désamiantage. Personne ne parle plus de ce désamiantage, qui s'est bien passé et dont les résultats sont maintenant là. Il rappelle que Sciences Po est une communauté. Les étudiants y ont la première place, mais les chercheurs, les enseignants-chercheurs, les laboratoires de recherche et les revues scientifiques de Sciences Po ont aussi un rôle essentiel à jouer. Laurent Bigorgne pense également à la fierté des membres de la communauté de Sciences Po qui, à l'occasion de cette fête, vont être reconnus par leurs pairs français et internationaux, avec un programme d'une qualité qui fait honneur à l'institution. Il y aura certes quelques nuisances, de la même manière que parfois, les activités initiées par les étudiants débordent du strict cadre qui leur était assigné, ce que l'administration de Sciences Po accepte de gérer. Il souligne que cela n'empêchera pas les étudiants d'avoir des examens et que la direction a dialogué avec eux dans la fixation des dates d'examen. Si on organise les examens si tôt alors que Laurent Bigorgne aurait préféré les avoir un peu plus tard, c'est pour que les étudiants du Master affaires publiques puissent avoir la preuve qu'ils sont bien diplômés de Sciences Po le 17 juillet au plus tard, sauf à ne pas pouvoir s'inscrire aux concours de la fonction publique, notamment celui de l'ENA. C'est aussi parce que certains étudiants du Master finance et stratégie doivent avoir terminé leurs examens au 5 juillet au plus tard, sauf à rater des stages, notamment à Londres. On a essayé de conjuguer ces exigences et d'optimiser la fin de l'année pour chaque population en fonction d'un agenda très complexe. Il y aura nécessairement des ratés et Laurent Bigorgne est prêt à en accepter les conséquences, mais il est fier de ce qui se passera pour cet anniversaire, il espère qu'un maximum d'étudiants pourront être présents et il se réjouit de ce que Sciences Po rayonne. Si des tracts sont distribués demain, c'est tant mieux, parce que cela prouvera aux invités que la parole est libre à Sciences Po et que l'acte de s'exprimer a du sens, tant que cette manifestation de mécontentement ne perturbe pas les cérémonies. Mais il pense qu'il est essentiel de marquer que Sciences Po est un grand établissement de recherche.

La séance est levée à 19 h 45.

